

COMPTE-RENDU / CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq janvier à 18h15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Afin de respecter les gestes barrière liés au COVID 19, cette séance s'est tenue à la salle d'activités communales « Étienne Rayer » sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 212-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le port du masque individuel, complémentaire des gestes barrières, et les règles de distanciation ont été respectés. Compte tenu de l'application du couvre-feu et des règles sanitaires en vigueur, la présence du public n'a pas été autorisée (*en effet, l'assistance à un conseil municipal ne constitue pas un motif permettant de sortir de chez soi pendant les heures du couvre-feu*). Une retransmission de la séance, via les réseaux sociaux, a été assurée.

Étaient présents : Nicole BROUT, François ROUSSARD, Mariana NÉHOUE, Christine LE BONTÉ, Emmanuel CROTEAU, Sophie DELAHAYE, David LEFEBVRE, Marianne MAILLARD, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Sébastien LAVANDIER, Marion MAKARA, Sephora PENCRANE,
Étaient absents excusés : Valérie LEMAÎTRE.

Madame Marianne MAILLARD a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ouvre à 18h30 le neuvième conseil municipal de cette mandature.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Information : démission de Monsieur Steve LEFAYE,
- 2 - Délibération : installation d'un conseiller municipal après la démission d'un élu,
- 3 - Délibération : détermination du nombre d'adjoints à la suite de la démission d'un Maire Adjoint,
- 4 - Délibération : élection des adjoints au Maire à la suite de la démission d'un Maire Adjoint,
- 5 - Délibération : versement des indemnités de fonction des Maires Adjointes à la suite de la démission d'un Maire adjoint,
- 6 - Délibération : élection des membres de la Commission d'Appel d'offres (*3 titulaires et 3 suppléants*) à la suite de la démission d'un élu,
- 7 - Délibération : présentation, rôle, libellé des commissions communales et désignation des membres à la suite de la démission d'un élu,
- 8 - Délibération ; présentation, rôle et désignation d'un correspondant défense à la suite de la démission d'un élu,
- 9 - Délibération : désignation de deux personnes – représentant – liste électorales,
- 10 - Délibération : état des restes à réaliser,
- 11 – Questions diverses.

INFORMATION : DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE LEFAYE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur de Steve LEFAYE, validée par Monsieur le Préfet à la date du 19/01/2021.

DÉLIBÉRATION : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRÈS DÉMISSION D'UN ÉLU :

Monsieur Steve LEFAYE ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et de Maire adjoint, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive ; Monsieur le Préfet de l'Eure l'ayant validée à la date du 19/01/2021.

.../...

Dans ces conditions, et comme l'article L270 du code électoral le précise : Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Par conséquent, c'est donc Monsieur Emmanuel CROTEAU, suivant immédiat, sur la liste « *GROSSOEUVRE PAR AMOUR* » - dont faisaient partie Monsieur Steve LEFAYE et Monsieur Emmanuel CROTEAU -, qui est de suite installé en qualité de Conseiller Municipal.

Les circonstances actuelles entraînent un réaménagement de l'organe dirigeant et impose d'élire, à nouveau, quatre adjoints ; Madame le Maire désirant conserver la structure adoptée lors du conseil d'installation du 25 mai 2020 et du conseil municipal du 20 juillet 2020.

Madame le Maire propose ainsi aux membres du Conseil municipal de revoir la composition des diverses commissions et d'élire un nouvel élu ou une nouvelle élue dans les organismes où Monsieur Steve LEFAYE siégeait jusqu'à présent.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

DÉLIBÉRATION : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN MAIRE ADJOINT :

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints avec un nombre minimal d'un adjoint et sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il est également rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait jusqu'à présent de quatre adjoints.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de conserver le nombre d'adjoints qui avait été fixé lors de l'installation du conseil municipal du 25/05/2020 et du conseil municipal du 20/07/2020 soit un total de quatre adjoints ; ceci afin de permettre une meilleure répartition du travail et des compétences.

Madame le Maire confirme que quelle que soit la décision prise par le Conseil municipal concernant le nombre de postes d'adjoints, l'enveloppe budgétaire totale allouée aux indemnités de fonction d'adjoints au maire, ne subira, par rapport au budget de fonctionnement de 2019 et 2020 voté en CM du 24 juin 2020, aucune variation que ce soit à la hausse ou bien à la baisse.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

⇒ la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents,
13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	13	0	1 (<i>Madame Christine LE BONTÉ</i>)

DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN MAIRE ADJOINT :

Madame le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (*article L2122-4, article L2122-7-2*) l'élection des adjoints intervient au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est alternativement composée d'un candidat de chaque sexe. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Aucune disposition n'interdit la présentation des listes incomplètes. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevées sont élus.

Madame Le Maire propose la liste suivante :

- Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Sophie DELAHAYE,
- Monsieur Cédric RENAUD,
- Madame Marianne MAILLARD.

Madame le Maire précise à l'assemblée qu'elle a trouvé pertinent de proposer Monsieur Cédric RENAUD en tant que troisième adjoint compte tenu de l'implication dont il a su faire preuve dans le cadre de la réalisation de ses fonctions de conseiller municipal.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **La liste 1**

*composée de Monsieur Sébastien UGGERI, Madame Sophie DELAHAYE,
Monsieur Cédric RENAUD et Madame Marianne MAILLARD.*

13 Voix

Par conséquent :

- **Monsieur Sébastien UGGERI est proclamé Premier adjoint au maire,**
- **Madame Sophie DELAHAYE est proclamée Deuxième adjointe au maire,**
- **Monsieur Cédric RENAUD est proclamé Troisième adjoint au maire,**
- **Madame Marianne MAILLARD est proclamée Quatrième adjointe au maire.**

DÉLIBÉRATION : VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRES ADJOINTS À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN MAIRE ADJOINT :

Les indemnités de fonction des Maires Adjointes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement l'indice 1027, et en fonction de la population de la commune.

Dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints ont été revalorisées. Pour une commune dont la population totale est comprise entre 1 000 à 3 499 habitants, l'indemnité maximale est de 19,80 % de l'indice de référence soit 770,10 €.

Pour rappel, le taux appliqué, dans la commune en 2019, était de 13 % soit une indemnité mensuelle brute de 505,62 €.

Compte-tenu de l'augmentation du nombre d'adjoints et de cette revalorisation, dans un souci de préservation du budget de fonctionnement de la commune, il a été proposé et décidé lors du conseil municipal du 25 mai 2020 que le taux appliqué soit abaissé à 10 % par rapport à l'indice de référence soit une indemnité, pour chacun des quatre adjoints, de 388,94 €.

Madame Le Maire propose de maintenir le taux appliqué à 10 % de l'indice de référence.

.../...

En conséquence, l'augmentation du nombre d'adjoints et la revalorisation appliquée par la loi des indemnités de fonction du Maire et des maires adjoints n'ont aucune incidence sur le budget de fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

⇒ de fixer le montant des indemnités des Maires adjoints pour l'exercice effectif des fonctions à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (*soit la somme de 388.94 € pour chacun des quatre adjoints*).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – (3 TITULAIRES / 3 SUPPLÉANTS) À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN ÉLU :

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appels d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411.5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du CGT, l'élection des membres de la CAO (*commission d'appel d'offres*) a lieu à scrutin secret sauf si le Conseil municipal en décide autrement, ;

Considérant qu'après avis, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des voix, de procéder, à main levée, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres ;

Le conseil municipal est appelé à procéder au scrutin de liste de représentation proportionnelle au plus fort reste, et à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Après un vote à main levée et au regard des candidatures déposées, sont ainsi déclarés élus, et faisant partie de la commission d'Appel d'offres :

- Monsieur Sébastien UGGERI en tant que membre titulaire avec 14 voix,
- Madame Sophie DELAHAYE en tant que membre titulaire avec 14 voix,
- Monsieur Cédric RENAUD en tant que membre titulaire avec 14 voix,
- Madame Marianne MAILLARD en tant que membre suppléante avec 14 voix,
- Madame Nicole BROUT en tant que membre suppléante avec 14 voix,
- Monsieur David LEFEBVRE en tant que membre suppléante avec 14 voix.

DÉLIBÉRATION : PRÉSENTATION, RÔLE, LIBELLÉ DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN ÉLU :

Considérant les conseils municipaux des 11 juin 2020 et 20 juillet 2020 qui ont élu les responsables et les membres des commissions communales,

.../...

Considérant qu'en raison de la démission récente d'un élu, il convient de redésigner les responsables et membres de chaque commission,

Madame le Maire rappelle le rôle de chaque commission pour ainsi pouvoir ensuite en désigner les membres.

Commission communale des finances :

Président : Madame le Maire

Les membres : Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à cette commission.

Rôle de la commission : Cette commission examine les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est d'inculquer une vision globale et stratégique au plan financier et économique dans le respect des exigences municipales.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission des finances soit :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire et Présidente,
- Madame Sophie DELAHAYE,
- Monsieur Cédric RENAUD
- Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Marianne MAILLARD,
- Madame Nicole BROUT,
- Monsieur François ROUSSARD,
- Madame Marianne NEHOU,
- Monsieur Emmanuel CROTEAU,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Monsieur David LEFEBVRE,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Monsieur Sébastien LAVANDIER,
- Madame Sephora PENCRANE,
- Madame Marion MAKARA.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission communale d'urbanisme :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Rôle de la commission : La commission communale d'urbanisme est chargée des affaires en matière d'urbanisme, de l'habitat, de l'ensemble du foncier.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Sébastien UGGERI.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission d'urbanisme soit :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Nicole BROUT,
- Monsieur François ROUSSARD
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Sophie DELAHAYE,

.../...

- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Monsieur David LEFEBVRE,
- Madame Marianne MAILLARD,
- Monsieur Cédric RENAUD,
- Monsieur Emmanuel CROTEAU.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission communale VOIRIE - MOBILITE - TRANSPORT – SECURITE :

Les membres : le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Rôle de la commission : La commission communale « Voirie – Mobilité - Transport - Sécurité » est chargée des questions relatives à l'entretien de la voirie et réseaux divers, équipements sportifs.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission. Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Sébastien UGGERI en tant que responsable de la commission.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront cette commission :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Nicole BROUT,
- Monsieur François ROUSSARD,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Madame Marion MAKARA,
- Monsieur Sébastien LAVANDIER,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission des bâtiments communaux :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Rôle de la commission : La commission des bâtiments communaux est chargée des questions relatives à l'entretien et à l'utilisation des bâtiments communaux : école, salle d'activités communales, églises etc.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission. Madame Le Maire propose la candidature de Monsieur Sébastien UGGERI.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission des bâtiments communaux :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Sébastien UGGERI,
- Monsieur François ROUSSARD,
- Madame Nicole BROUT,
- Madame Mariana NEHOU,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Sophie DELAHAYE,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Monsieur David LEFEBVRE,
- Monsieur Cédric RENAUD,
- Monsieur Emmanuel CROTEAU.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission des relations humaines :

Les membres: le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Rôle de la commission : Cette commission permet de gérer les ressources humaines de la commune. Les recrutements, la création de poste, les avancements, les plannings, la formation sont les points les plus importants traités par cette commission. Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission. Madame le Maire propose de présider et de prendre cette commission sous sa responsabilité.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission des Relation humaines soit :

- Présidente et responsable : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Madame Mariana NEHOU,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Madame Marion MAKARA,
- Monsieur Sébastien LAVANDIER,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission de l'Ecole, Cantine, Conseil d'école, Extrascolaire :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Il est nécessaire de désigner un responsable et également deux délégués au conseil d'école qui sont généralement le maire et l'un des adjoints.

Rôle de la commission : Cette commission permet de gérer toute question relative à l'école, la cantine, l'étude surveillée, le conseil d'école et l'extrascolaire.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission Ecole, Cantine, Conseil d'école, Extrascolaire :

- Présidente et responsable : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Monsieur François ROUSSARD,
- Madame Mariana NEHOU,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Madame Séphora PENCRANE,
- Madame Marion MAKARA,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission BIODIVERSITE - ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission. Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Cédric RENAUD.

Rôle de la commission : Cette commission est chargée de contribuer et de promouvoir la préservation de l'environnement et la gestion des espaces verts.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission « Biodiversité, Environnement, Assainissement » :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Monsieur Cédric RENAUD,
- Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Sophie DELAHAYE,
- Madame Valérie LEMAÎTRE,
- Monsieur Sébastien LAVANDIER,
- Monsieur Emmanuel CROTEAU,
- Madame Christine LE BONTÉ.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission de la Communication :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission.

Rôle de la commission : Cette commission est chargée de la communication interne et externe du village.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission « *Communication* » :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Madame Marianne MAILLARD,
- Monsieur Sébastien UGGERI,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Marion MAKARA,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission santé - solidarité – vie des quartiers – animation (qui intégrait ainsi l'ancien CCAS – Commission Communale d'Action sociale dissoute en 2015) :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé.

Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission.

Rôle de la commission : la commission est chargée de gérer la vie associative et de promouvoir l'entraide et la solidarité.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission « *Santé, solidarité, vie des quartiers, animation* » :

- Présidente : Gabrielle BROCHAND DULAC,
- Responsable : Marianne MAILLARD,
- Madame Nicole BROUT,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Madame Sophie DELAHAYE,
- Monsieur David LEFEBVRE,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission Culture et Bibliothèque :

Les membres : Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé. Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission

Rôle de la commission : la commission est chargée de la culture et de la gestion de la bibliothèque.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission « *Culture et bibliothèque* » :

- Présidente : Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Sophie DELAHAYE,
- Madame Marianne MAILLARD,
- Monsieur David LEFEBVRE,
- Monsieur Sébastien UGGERI.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

Commission du Comité de fleurissement :

Le nombre de personnes composant cette commission n'est pas figé. Il est nécessaire de désigner un responsable de cette commission.

Rôle de la commission : Cette commission aide à la préservation de l'environnement avec la commission biodiversité et veille à l'embellissement du village.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation de chacun des membres qui composeront la commission du Comité de fleurissement :

- Présidente : Madame Gabrielle BROCHAND DULAC, Maire,
- Responsable : Madame Sophie DELAHAYE,
- Madame Nicole BROUT,
- Monsieur François ROUSSARD,
- Madame Mariana NEHOU,
- Madame Christine LE BONTÉ,
- Monsieur Sébastien LAVANDIER,
- Madame Marianne MAILLARD,
- Monsieur Cédric RENAUD.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

DÉLIBÉRATION : PRÉSENTATION, RÔLE ET DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN ÉLU :

Madame le Maire rappelle que le correspondant défense, créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense, a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions défense. Il est, en outre, l'interlocuteur auprès de la base aérienne 105.

Considérant la démission de Monsieur Steve LEFAYE, précédent correspondant défense, il est nécessaire de désigner un nouvel élu pour assumer cette fonction.

Après appel à candidature, il est procédé, par vote à main levée, à la désignation du correspond défense de la commune soit :

- Monsieur Sébastien UGGERI.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

.../...

Détail du vote			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 14	Dont pouvoirs : 0
Nombre de suffrages :	Pour	Contre	Abstentions
	14	0	0

DÉLIBÉRATION ÉTAT DES RESTES À RÉALISER :

La délibération des états des restes à réaliser est remis à une autre délibération ultérieure et notamment à celle du budget 2021.

Madame Christine LE BONTÉ en demande les raisons.

Madame le Maire explique qu'elle veut revoir la liste et approfondir les montants indiqués.

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion commission des finances : Madame Christine LE BONTÉ demande quand va-t-on parler de réunion des finances ? Madame le Maire lui répond que cette commission se réunira bientôt et ce, dès que la préparation du budget 2021 sera préparée que les services de la Trésorerie aura transmis l'état définitif des comptes administratifs 2020 (*pour rappel février : réunion de présentation et mars : vote du budget*).

Madame Christine LE BONTÉ indique qu'elle souhaite recevoir les comptes provisoires et le grand livre dans sa version papier. Madame le Maire lui confirme son accord pour cela et ajoute que ces documents seront envoyés par mail à l'ensemble des élus.

Droits d'expression des élus de la minorité : Madame le Maire confirme avoir reçu à la date du 19/01/2021 un courriel émanant de Madame Christine LE BONTÉ concernant les droits d'expression des deux élus de la minorité. A ce titre, Madame le Maire propose que la commission de la communication travaille sur les modifications à apporter au règlement intérieur du Conseil municipal, en fasse la rédaction pour ensuite le proposer en délibération. Le conseil municipal valide cette proposition.

Effondrement survenu au niveau du carré 1 du cimetière : Madame Nicole BROUT demande à connaître l'avancement de ce dossier. Madame le Maire explique, qu'il y a quinze jours, un effondrement s'est produit dans le cimetière ayant conduit à la mise en place d'un arrêté d'interdiction d'entrée, sans surveillance, dans le cimetière. A la suite de cela, la mairie s'est mise en relation avec les services de la DDTM (*Direction départementale des Territoires et de la Mer*), Monsieur Julien BOULANGER s'est déplacé, a constaté l'état de l'effondrement qu'il a estimé plus important que ce qu'il avait imaginé. Des investigations complémentaires étant nécessaires, nous avons fait intervenir la société Explore-r qui n'exclut pas la possibilité d'une cavité souterraine soit naturelle ou d'origine humaine. La société Explore-r a rendu un devis d'environ 10 000,00 € euros pour réaliser ces investigations, déterminer l'origine de l'effondrement été ensuite, permettre la réalisation de travaux pour combler cet effondrement. Un indice indéterminé a été mis en place par les services de la DDTM. Pour l'instant pas de périmètre de sécurité. Une enveloppe financière couvrant l'ensemble de ces travaux devra être intégrée au budget 2021.

Si nous devons malheureusement avoir à réaliser des inhumations à l'intérieur de ce carré 1, nous devrions alors consulter les services de la DDTM qui donneront ou non leur accord.

.../...

Effondrement- espace vert - lotissement « La Mare brulée » : Madame Christine LEBONTE demande ce qu'il en est de l'effondrement survenu au niveau de l'espace vert de ce lotissement. Madame le Maire répond que l'effondrement est situé sur un bassin pluvial et que la responsabilité en revient donc aux services de l'EPN (*Évreux Portes de Normandie*) qui a budgété une ligne d'investigation complémentaire. On attend actuellement que cette ligne complémentaire soit adoptée lors du vote du budget de l'EPN.

Assurance – risques cavités souterraines : Madame le Maire, s'adressant aux élus, précise que la commune est à la recherche d'une assurance qui serait à même de prendre en charge les risques liés aux cavités souterraines. Madame le Maire remercie, par avance, les suggestions qui pourront lui être transmises.

Jeux de l'école : Monsieur Cédric RENAUD prend la parole concernant les jeux de l'école. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur la mise en place d'une nouvelle structure. L'étude qui en découle, révèle cependant que le coût de cette nouvelle structure serait élevé et pose le problème de son implantation par rapport aux dimensions de la cour. Pour l'instant, la solution serait de réimplanter le jeu situé devant la mairie dans la cour de l'école et de compléter par des jeux de sol.

Monsieur Sébastien UGGERI précise que le revêtement de sol serait à reprendre pour un coût d'environ 10 000,00 €.

Restaurant « Le relais des chasseurs » : Madame Nicole BROUT demande quand va ouvrir le restaurant ? Madame le Maire a eu des nouvelles aujourd'hui : l'épicerie ouvrira dès ce lundi 1^{er} février 2021. Un communiqué sera fait en ce sens.

Monsieur Sébastien UGGERI précise que les gouttières du restaurant ont été changées.

Rue Romaine : Madame Mariana NEHOU signale qu'il n'y a pas assez de passage piéton rue Romaine. Monsieur Sébastien UGGERI en prend note.

Sécurité routière : Madame le Maire a rendez-vous le 4 février 2021 avec le service de la voirie du département pour parler sécurité ; elle abordera alors ce sujet.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h20.

Le Maire,
Gabrielle BROCHAND DULAC.

